

Analyses 2009



**A Belém, pour une réponse globale aux
mesures tendant à criminaliser
les mouvements sociaux**

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

À Belém, pour une réponse globale aux mesures tendant à criminaliser les mouvements sociaux

Du 27 janvier au 1er février 2009, Belém accueillait le Forum Social Mondial. Pour sa 7^{ème} édition, 100 000 participants avaient fait le déplacement dans la cité amazonienne située au nord-est du Brésil. Depuis sa création, le Forum a évolué vers un espace ouvert où les mouvements sociaux et le reste de la société civile se rencontrent afin d'échanger leurs expériences et s'exprimer librement. Le but étant d'élaborer des alliances et de trouver des pistes d'actions pour construire un monde plus juste.

Le 29 janvier, dans le cadre des événements mis en place à Belém autour du thème des Droits de l'Homme, la *Commission Justice et Paix* organisait une rencontre avec les associations internationales *CIDSE*, *ICCO-Kerk in Actie* et *FIDH*¹, sur le thème de la criminalisation des mouvements sociaux, et la tendance par les Etats à qualifier la contestation sociale pacifique d'illégal, dans un contexte de discours mondial de lutte contre le terrorisme. En effet, nombreux sont les cas où l'Etat utilise la violence psychique ou physique sur les représentants de la société civile afin d'entraver leur mission de protection des droits humains.

L'objectif de cette session de travail de trois heures était pour les 300 participants d'illustrer, avec leurs expériences vécues à travers le monde entier, la pression croissante sur les Droits de l'Homme et la criminalisation de toutes les formes de contestation sociale pacifique. Les participants, venus d'Amérique Latine, Asie, Afrique, Europe, et représentant une large couche de la société civile, ont ainsi profité de l'occasion pour expliquer chacun leur réalité vécue sur le terrain. Ils ont abouti à la construction de stratégies concrètes pour affronter les violences pratiquées à l'égard des défenseurs des Droits de l'Homme.

« *La criminalisation est le nouveau terme utilisé pour décrire la répression des années 80* », déclarait ainsi un participant sud-américain. Mises à part les stratégies classiques de prévention et de réaction préconisées, comme la nécessité de s'appuyer sur les réseaux d'alerte, de travailler avec les médias, et d'améliorer les alliances au sein de la société civile; des stratégies plus innovantes ont été avancées, comme celle présentée par la *Plateforme interaméricaine des Droits de l'Homme*. Cette initiative a vu le jour il y a trois ans, et a permis aux polices argentine et néerlandaise de travailler main dans la main avec la société civile argentine dans le but de développer des bonnes pratiques pour protéger les militants des Droits de l'Homme qui manifestent pacifiquement.

Cette opération a été couronnée de succès et doit être montrée comme un exemple de collaboration fructueuse entre la société civile et l'appareil étatique argentin. Ce dernier, après des années de dictature dans les années 70 et 80 est désormais plus mûr et accepte de s'autocritiquer afin d'améliorer le dialogue avec sa population. Ce développement démocratique n'est malheureusement pas atteint partout dans le monde. Il est en effet encore difficile d'entamer un dialogue franc et direct en ce qui concerne les Droits de l'Homme dans certains pays de notre globe.

¹ CIDSE : Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité. *Justice et Paix* y représente l'association membre *Entraide et Fraternité* ; FIDH : Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme ; ICCO : International Cocoa Organization.

Une proposition spécifique d'adresser un rapport sur la situation de la criminalisation des défenseurs des Droits de l'Homme et de l'environnement au Représentant Spécial aux Droits de l'Homme des Nations Unies a également été avancée, précisant également qu'il est important de se pencher plus particulièrement sur la protection et les mesures de sécurité permettant à la société civile de continuer à exercer ses activités civiles et politiques.

Il est en effet primordial de rappeler qu'une société démocratique n'est possible que grâce à la totale liberté d'expression accordée à sa société civile. Si l'on bâillonne les porte-paroles des Droits de l'Homme, nous entrons dans une société de type totalitaire où l'Etat et le pouvoir économique ne sont plus contrôlés efficacement, ce qui peut ouvrir la porte à des dérives où l'on voit la population - incapable de se défendre - subir des décisions injustes à son égard.

Le Forum Social Mondial est un endroit où les sans-voix ont la chance de pouvoir se faire entendre. A la fin de la session, une vieille indigène Guarani, de la forêt amazonienne, a pris la parole pour dénoncer, dans un témoignage poignant, la répression dont souffre son peuple, alors qu'il ne fait que réclamer ses droits à vivre en harmonie avec son milieu naturel, loin des bulldozers voulant détruire cette immense forêt, poumon de la planète.

La *Commission Justice et Paix*, représentant *Entraide et Fraternité* au sein de la *CIDSE*, a entamé en mai 2008 un travail de réflexion sur la criminalisation de la protestation sociale pacifique visant à préparer le terrain à des actions de lobbying politique dirigées vers l'Union européenne.

Cette initiative se greffe sur le projet « Extractives et Pauvreté en Amérique latine » pour lequel la *CIDSE* a recueilli des expériences vécues par les associations partenaires de ses membres confrontées à des industries extractives implantées ou ayant la volonté de s'installer sur leur territoire. Il s'agit donc d'un travail d'échanges autour des différentes stratégies locales, avec comme but de mettre en place des programmes communs et des alliances visant à lutter contre les impacts environnementaux et sociaux négatifs provoqués par ces activités économiques.

Lors de cette rencontre du printemps 2008, nos collègues latino-américains nous avaient interpellés sur les dangers que la criminalisation de leurs actions faisait peser sur leur travail au quotidien. Selon eux, le modèle productiviste capitaliste montre son illégitimité par la violence qu'il utilise pour réprimer ceux qui ne sont pas d'accord avec lui. La peur fonde ces exactions et il est donc primordial de dialoguer entre les différents acteurs politiques, économiques et civils afin d'élaborer une « troisième voie » qui respecte les populations locales ainsi que leurs terres ancestrales.

Afin de compléter les actions politiques que ces ONG latino-américaines réalisent dans leur région, nous avons donc noué des alliances avec les réseaux d'action internationaux de lutte contre la criminalisation des mouvements sociaux tels que *FIDH*, *PBI*, *Frontline* avec comme but de mettre en place une action cohérente commune envers nos décideurs politiques européens. La *PEP (Plateforme Europe-Pérou)*, étant donné la situation particulièrement difficile vécue par les défenseurs des Droits de l'Homme péruviens, s'est également joint à ce travail d'analyse commun. La présidence belge de l'Union européenne en 2010 sera à cet égard un moment important où nous pourrons porter ce message élaboré conjointement.

A noter qu'il existe un instrument politique extrêmement intéressant élaboré par l'Union européenne permettant de lutter contre ces violations des Droits de l'Homme. Les « *lignes directrices pour la protection des défenseurs des Droits de l'Homme* » sont des recommandations permettant aux ambassades des pays membres de l'Union européenne et

aux Missions de l'Union européenne implantées à l'étranger de protéger les défenseurs des Droits de l'Homme de ces pays. Ce document précise qu'il existe un large éventail d'actions possibles, allant de la protection physique à des actions d'interpellation du pouvoir politique national. Si ces lignes directrices ne sont malheureusement pas encore contraignantes, l'ONG International *Frontline*, acteur de premier plan sur cette thématique auprès de l'Union, élabore un plan de suivi, afin d'évaluer la bonne volonté du personnel diplomatique à protéger ces personnes en danger.

La *Commission Justice et Paix* appelle la société civile mondiale à se mobiliser contre ce phénomène en voie d'expansion qu'est la criminalisation des mouvements sociaux et à bâtir un réseau mondial d'alliances afin d'y faire face. Les dirigeants politiques du monde entier doivent également prendre conscience qu'il n'est pas tenable de bâtir des sociétés calquées sur les modes de l'oppression et du non-respect des Droits humains fondamentaux.

Santiago Fischer,
chargé de projets à Justice et Paix,
Mars 2009